



**Luxembourg**  
place financière internationale

---

# LE LUXEMBOURG EN BREF

Situé **au coeur de l'Europe** entre la Belgique, l'Allemagne et la France, le Luxembourg, seul Grand-Duché du monde, est un des plus petits pays membres de l'Union européenne. Indépendant depuis 1839, il est une **monarchie constitutionnelle**, gouvernée par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et dont le chef de l'État est le Grand-Duc Henri.

Avec un territoire de 2,586 km<sup>2</sup> seulement et une population d'à peine **512.000 habitants**, le marché national est forcément très limité. C'est pourquoi le Luxembourg a toujours cherché à s'intégrer dans des espaces économiques plus larges: le Zollverein allemand d'abord, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le BENELUX ensuite.



*Près du petit village vigneron luxembourgeois de Schengen, où se touchent le Luxembourg, l'Allemagne et la France, a été signé, le 14 juin 1985, l'Accord de Schengen qui a progressivement aboli les contrôles aux frontières et permis la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union européenne.*

**Membre fondateur de l'Union européenne**, le Luxembourg est également membre de toutes les institutions internationales importantes.

Sa situation stratégique, son ouverture sur le monde, sa grande stabilité politique et sociale basée sur une culture politique du consensus ainsi qu'une **qualité de vie élevée** ont attiré des investisseurs du monde entier.

Ceux-ci trouvent au Luxembourg des autorités favorables aux affaires et une **main-d'oeuvre qualifiée très internationale**

(43% des habitants et 66% de la population active sont des étrangers). Outre les **trois langues officielles** que sont le Luxembourgeois, le Français et l'Allemand, la langue anglaise est parlée couramment dans le monde des affaires.

Le **cadre légal et réglementaire** est assez **stable** pour être fiable et assez flexible pour pouvoir être adapté rapidement à un environnement en mutation permanente.

Tous ces facteurs, combinés à ses excellentes infrastructures logistiques et de communication, font du Luxembourg une **porte d'entrée idéale au marché européen** et ses 500 millions de consommateurs.



*Luxembourg est le siège de la Banque européenne d'investissement, de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour des comptes européenne.*

© d.g.à.d.: BEI, Cour de justice de l'Union européenne, Cour des comptes européenne.

---

## UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

Le Luxembourg doit son expansion économique à l'industrie sidérurgique qui a dominé l'économie du pays du début du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1970. Sa capitale abrite aujourd'hui le siège d'**Arcelor-Mittal**, premier producteur d'acier du monde.

Dès la fin de la deuxième Guerre Mondiale, des groupes industriels internationaux comme **Goodyear** et **DuPont de Nemours** se sont installés au Luxembourg.



*Le producteur américain de verres spéciaux **Guardian**, dont le siège européen est établi à Luxembourg depuis 1981, a fourni 150.000 mètres carrés de double-vitrage pour la construction de la plus haute tour du monde: la Burj Khalifa à Dubai.*

Dans le même ordre d'idée, la tour centrale "One World Trade Center" du nouveau World Trade Centre à New York sera construite avec des poutres en acier venant de l'usine d'Arcelor-Mittal à Differdange, située dans le sud du Luxembourg.

La diversification économique s'est vite étendue aux services. Siège de **RTL Group**, qui avec 45 chaînes de télévision et 31 stations radio dans 11 pays est le premier groupe audiovisuel en Europe, et de **SES Global**, qui, avec une flotte de plus de 40 satellites, est le plus grand opérateur de satellites du monde, le Luxembourg est aujourd'hui un centre important de la communication et des médias.

Le Grand-Duché a également été le premier pays européen à se doter d'un cadre légal clairement défini pour le commerce électronique, ce qui a amené des leaders mondiaux en la matière, comme **Amazon**, **Paypal** et **eBay**, à centraliser leurs affaires européennes au Luxembourg.

Grâce à sa connexion aux réseaux autoroutier et ferroviaire européens et à son aéroport de pointe, le Luxembourg est un centre stratégique pour les services logistiques. **Cargolux** est un des plus grands transporteurs de fret aérien du monde.

Le pays s'est également doté d'un **pavillon maritime** et dispose depuis 1991 d'une flotte diversifiée de navires marchands.

Enfin, des initiatives législatives récentes visent à offrir un cadre spécifique optimal pour gérer de la **propriété intellectuelle** ou pour développer des activités de recherche & développement.

## LA PRODUCTIVITÉ LA PLUS ÉLEVÉE DU MONDE

PIB par heure de travail prestée

USA = base 100

Luxembourg	128,9
Norvège	127,7
Irlande	104,9
Etats-Unis	100,0
Belgique	98,4
Pays-Bas	98,3
France	95,0
Allemagne	92,9
Pays du G7	88,1
Zone euro	85,6
Autriche	83,8
Royaume-Uni	82,9
ALÉNA*	82,9
Suisse	82,2
Australie	81,9
OCDE-Europe**	79,1
Italie	76,0
Canada	75,5
Japon	66,6
Russie	35,8

\* Accord de libre-échange nord-américain

\*\* A l'exclusion de la Turquie

Source: OCDE

---

# LE SECTEUR FINANCIER

L'histoire de la place financière luxembourgeoise remonte à l'année 1856, année de la création de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et de la Banque Internationale à Luxembourg. Mais l'évolution du Luxembourg vers un centre financier international n'a commencé qu'une centaine d'années plus tard, quand des banques américaines, allemandes et suisses ont commencé à y développer des activités sur les euromarchés.

Les activités de la place se sont élargies progressivement, vers la banque privée et la gestion de fortune d'abord, vers les fonds d'investissement ensuite. Une série d'activités de niche s'étant ajoutées au cours des vingt dernières années, la place financière luxembourgeoise est aujourd'hui largement diversifiée.

Son succès repose avant tout sur un **cadre légal et réglementaire moderne** particulièrement propice aux affaires. Le Luxembourg étant membre de l'Union européenne, ce cadre est largement prédéfini par les directives européennes. Le marché national étant très limité, le législateur utilise cependant la marge de manoeuvre que laissent ces directives pour offrir un environnement qui permet de créer des produits et services sur mesure pour une clientèle internationale.

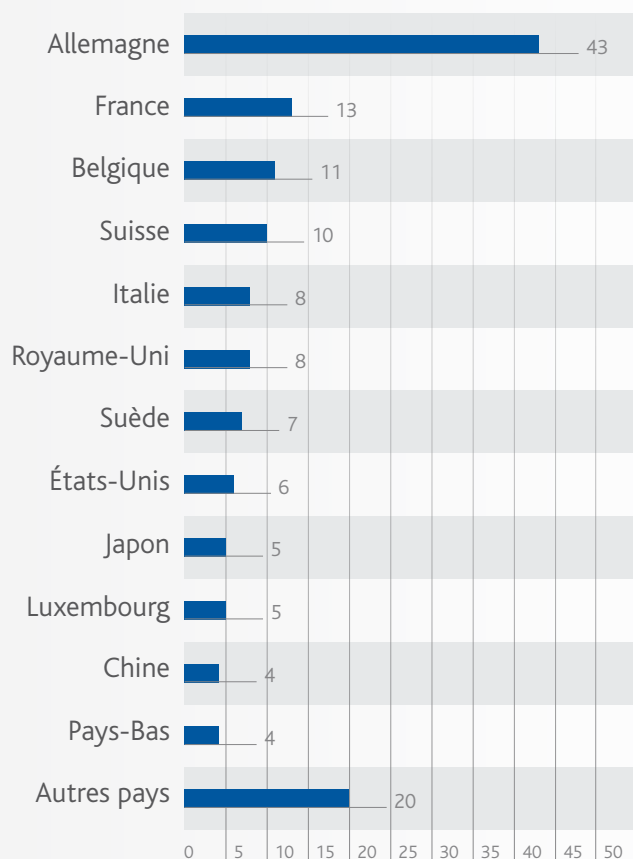
En même temps, il vise à assurer un niveau élevé de **protection des investisseurs**. Deux autorités de surveillance – la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et le Commissariat aux assurances (CAA) – sont chargées de la supervision prudentielle du secteur financier.

La place financière luxembourgeoise est aujourd'hui le premier centre européen de **fonds d'investissement** (numéro deux mondial derrière les États-Unis), le premier centre de **banque privée** de la zone euro et le plus grand centre de **captives de réassurance** en Europe.

**144 banques**, filiales ou succursales d'importantes institutions bancaires originaires de quelque **24 pays différents**, sont établies au Luxembourg et concentrent leurs activités sur les marchés internationaux.

Dans le secteur des services financiers, ce caractère multinational du Luxembourg joue un rôle particulièrement décisif. Chaque banque, par son savoir-faire et ses spécificités, contribue au succès de la place financière.

### ORIGINE DES BANQUES ÉTABLIES À LUXEMBOURG



Source: CSSF, 31 mai 2011

---

# LA BANQUE PRIVÉE

La banque privée est une activité phare de la place financière luxembourgeoise.

Les services offerts dans ce domaine s'étendent de la gestion conseil, où le client prend lui-même les décisions d'investissement sur base de recommandations faites par son gestionnaire, jusqu'à la gestion discrétionnaire, où c'est le gestionnaire du client qui gère les avoirs du client en fonction de son profil de risque et de ses objectifs financiers à long terme.

Les banques, les gestionnaires de fortune indépendants et les bureaux de conseil peuvent également élaborer des **solutions sur mesure** pour une clientèle de plus en plus exigeante et réclamant une assistance professionnelle hautement qualifiée, un service personnalisé et une grande discrétion.

L'investisseur profite notamment du fait que les gestionnaires de fortune au Luxembourg sont habitués à servir une **clientèle internationale** et ont ainsi acquis une grande maîtrise des aspects internationaux de l'ingénierie patrimoniale.

Pour les clients aisés, de nombreux instituts proposent une approche globale qui permet de structurer, sur le long terme, la totalité de leur fortune (avoirs financiers et professionnels, assurances-vie et biens immobiliers) dans l'optique d'une optimisation de la planification fiscale et successorale.

La **protection du patrimoine** des clients et la planification successorale ont principalement recours à la constitution de structures patrimoniales spécifiques ainsi qu'à des opérations de fiducie.

Les investisseurs privés trouvent ainsi dans **la société de gestion de patrimoine familial (SPF)** une structure intéressante dédiée exclusivement à la gestion du patrimoine privé de personnes physiques. L'objet exclusif d'une SPF est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Un lien familial entre les différents actionnaires d'une SPF n'est cependant pas requis. Une SPF est également ouverte aux entités dites patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé de personnes physiques, ainsi qu'aux intermédiaires détenant des actions de la SPF à titre fiduciaire ou dans une capacité comparable, pour le compte d'investisseurs eux-mêmes éligibles.

Conçue comme une société d'investissement, la SPF doit adopter la forme d'une société de capitaux. Elle constitue un véhicule de gestion de patrimoine simple, flexible et conforme aux exigences réglementaires communautaires. Une SPF n'ayant pas pour objet une activité d'entreprise mais une activité assimilable à celle d'un fonds d'investissement, elle bénéficie d'un régime d'exemption fiscale subjective ou personnelle pour la plupart des impôts directs.

## CONFIDENTIALITÉ ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Le secret professionnel du banquier est ancré dans la loi luxembourgeoise, au même titre, par exemple, que celui des professions médicales. Il protège la sphère privée du client.

Le secret professionnel du banquier n'est cependant pas absolu. Le Luxembourg a adopté dans leur intégralité les standards de l'OCDE en matière d'échange d'informations sur demande.

Le Luxembourg, en tant que membre du Groupe d'action financière (GAFI), applique également des règles très strictes visant à combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La loi impose à tous les professionnels du secteur financier de procéder à la vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif avant l'établissement d'une relation d'affaires ou l'exécution d'une transaction et d'informer promptement les autorités compétentes de toute opération suspecte.

Au-delà des contraintes légales et réglementaires auxquelles sont soumis les acteurs du secteur financier, les associations et organisations professionnelles de la place ont adopté des codes éthiques ou codes de déontologie dans lesquels elles définissent les standards professionnels à appliquer par leurs membres.

---

# LES FONDS D'INVESTISSEMENT

La gestion collective de l'épargne est un pilier de la place financière luxembourgeoise. Ce secteur s'est développé au Luxembourg depuis le milieu des années 1980, et la place est aujourd'hui de loin le plus important domicile d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) du monde. Le label **OPCVM**, dont bénéficient les fonds d'investissement qui satisfont aux prescriptions des directives européennes en la matière, est maintenant apprécié bien au-delà des frontières communautaires.

Le "passeport européen" décerné aux OPCVM permet à ceux-ci d'être commercialisés librement dans tout État membre de l'Union européenne. Le Luxembourg ayant été le premier pays à offrir ce passeport, la plupart des grands groupes de gestion d'actifs ont fait de sa place financière leur plateforme pour distribuer leurs fonds d'investissement à travers le monde.

Alors que les directives européennes relatives aux organismes de placement collectif tracent le cadre pour la réglementation des OPCVM, certains autres types de fonds d'investissement n'entrant pas dans le champ d'application des directives européennes sont régis par des dispositions législatives propres.

Les promoteurs trouvent au Luxembourg un réservoir unique d'experts en développement de produits, de juristes, de comptables et de prestataires de services pour les assister dans l'élaboration, le lancement et la commercialisation de leurs fonds.

Le cadre légal et réglementaire offre une grande flexibilité dans la conception de ces produits de placement. Sous le toit d'une seule entité juridique, les **fonds à compartiments multiples** peuvent créer des sous-fonds qui fonctionnent comme des organismes de placement collectif autonomes, avec des politiques d'investissement spécifiques, leurs propres parts et actions, leurs propres investisseurs.

Comme chaque fonds et chaque sous-fonds peut en plus émettre différentes classes d'actions avec, par exemple, différentes structures de commission, il est possible de créer des produits de placement tenant compte des préférences de marchés locaux et de types de clientèle spécifiques.

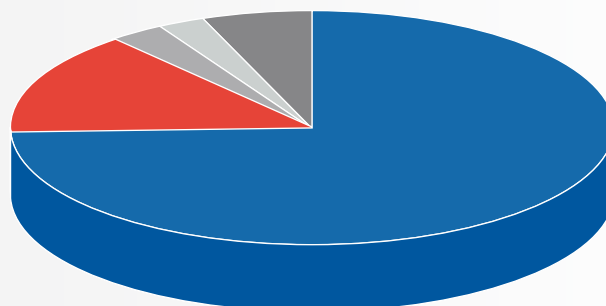
Son extraordinaire flexibilité en matière de conception de produits d'investissement sur mesure a permis au Luxembourg de devenir le **premier centre de distribution transfrontalière de fonds d'investissement du monde**.

---

Trois fonds d'investissement sur quatre commercialisés à grande échelle au niveau international sont domiciliés au Luxembourg.

## LA DISTRIBUTION TRANSFRONTALIÈRE D'OPC

Parts de marché



■ Luxembourg	74,6%
■ Irlande	14,1%
■ France	3,0%
■ Royaume-Uni	2,5%
■ Autres	5,8%

Chiffres au 31 décembre 2010  
Source: PwC, Global Fund Distribution

---

Au Luxembourg, contrairement à certains centres financiers offshore, les organismes de placement collectif adoptant des stratégies d'investissement dites alternatives, dont notamment les **hedge funds**, sont soumis à une réglementation précise et au contrôle de l'autorité de surveillance du secteur financier. Ces types de fonds ont néanmoins une liberté beaucoup plus grande dans la conception de leur politique d'investissement. Ils sont autorisés entre autres à recourir à une panoplie d'instruments financiers dérivés et à utiliser des techniques d'investissement spécifiques. Ils peuvent également procéder à des prêts sur titres ou à des ventes à découvert sur valeurs mobilières et avoir recours à l'emprunt de manière permanente pour financer des investissements.

La **société d'investissement en capital à risque (SICAR)** constitue, dans son domaine spécifique, un complément aux organismes de placement collectif. Elle a été conçue comme un instrument sur mesure pour l'investissement dans les secteurs du capital à risque et du capital investissement. Par placement en capital à risque, on entend l'apport direct ou indirect de fonds à des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

Contrairement aux fonds d'investissement, une SICAR n'est pas obligée de respecter le principe de la répartition des risques lorsqu'elle sélectionne ses placements. Seuls des investisseurs avertis sont autorisés à investir dans des SICAR.

Les investisseurs professionnels et les investisseurs privés avertis sont également les seuls à pouvoir investir dans les **fonds d'investissement spécialisés (FIS)**. Créés en 2007 seulement, ces fonds spécialisés peuvent investir dans toutes sortes d'actifs et se prêtent dès lors tout aussi bien à la constitution de fonds en valeurs mobilières ou monétaires traditionnels qu'à la création de fonds immobiliers, de fonds alternatifs (hedge funds) ou de fonds de capital à risque. Le principe de la diversification des risques a été maintenu, mais la loi ne définit pas de limitations quantitatives des investissements du fonds.

Les fonds spécialisés ont des obligations de publication moins strictes que les fonds "grand public" et profitent d'une réglementation plus souple de leurs activités. L'intervention d'un promoteur n'est pas requise.

Les fonds d'investissement en capital à risque et les fonds d'investissement spécialisés peuvent également adopter des structures à compartiments multiples.

Nombreuses sont les structures offertes pour constituer des **véhicules pour l'investissement immobilier**. Ces véhicules peuvent être constitués comme entités réglementées (sous forme d'un organisme

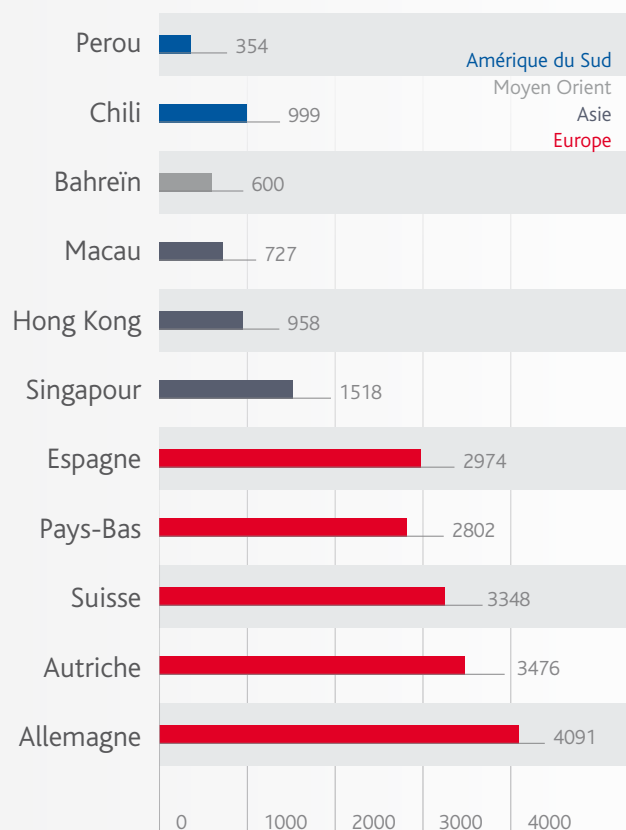
de placement collectif ou d'une société d'investissement en capital à risque), ou non réglementées (sous forme d'une société commerciale ou d'un véhicule de titrisation). Le choix de la forme retenue est fonction du régime fiscal applicable à l'investisseur.

Depuis quelques années, le Luxembourg a développé ses activités dans le domaine de la microfinance. Les institutions de microfinance qui offrent des services bancaires à des micro-entrepreneurs dans les pays pauvres ou en voie de développement s'adressent de plus en plus aux marchés des capitaux pour récolter des fonds afin d'élargir leur portée dans les régions urbaines et rurales pauvres qu'elles desservent. Des **véhicules d'investissement en microfinance** ont été créés pour répondre à cette demande de capital tout en offrant un certain rendement aux investisseurs à sensibilité sociale. Ces véhicules peuvent adopter plusieurs structures légales, réglementées ou non.

Les grands pays européens continuent à rester les principaux marchés cibles des promoteurs qui distribuent leurs fonds d'investissement à partir du Luxembourg, mais les produits luxembourgeois sont également très prisés en Asie et en Amérique du Sud.

## PRINCIPAUX MARCHÉS DE DISTRIBUTION

Nombre de fonds domiciliés à Luxembourg distribués dans chaque pays



Chiffres au 31 décembre 2010  
Source: PwC, Global Fund Distribution

---

# LES SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES

Les banques de la place offrent une vaste gamme de services financiers aux grandes et moyennes entreprises.

A côté des services liés au lancement, à l'acquisition, à la transmission ou à la cession d'une entreprise, elles proposent des services d'**optimisation de la trésorerie** (gestion des créances, couverture et financement des exportations, gestion des risques de marché) et d'**ingénierie financière** (structuration de financements, gestion actif et passif de bilan...).

En outre, les banques établies au Luxembourg possèdent une expertise indéniable dans l'**administration de sociétés** placées sous différentes juridictions.

Les solutions offertes reposent souvent sur des structures et produits propres au Luxembourg créés pour permettre une optimisation de la gestion financière d'entreprise.

Alors que sa vocation principale est celle d'optimiser la gestion des participations d'un groupe d'entreprises, le champ d'activité potentiel de la **société de participations financières (SOPARFI)** est beaucoup plus large.

Au-delà des activités de détention de participations, une SOPARFI peut en effet exercer toute activité connexe liée à ces participations (telle que le conseil financier ou des activités de financement par exemple) ou toute autre activité commerciale directement ou indirectement rattachée à la gestion de ses participations. Ces sociétés bénéficient des conventions de non-double imposition et s'inscrivent dans le régime de la directive mère-fille, ce qui leur permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération fiscale des dividendes versés par les entreprises dans lesquelles elles détiennent une participation.

En plus du rôle que les SOPARFI jouent pour des sociétés tête de groupe, elles peuvent également intervenir pour la structuration de patrimoines immobiliers.

La loi luxembourgeoise offre également de nombreuses possibilités pour la mise en place de **véhicules de titrisation**, réglementés ou non, et de fonds de titrisation.

Le régime de neutralité fiscale et le fait que ces véhicules peuvent être utilisés pour la titrisation de tout type d'actif ou de risque

ouvrent un vaste champ d'activité à cette forme de véhicule financier. Comme un véhicule de titrisation peut adopter une structure parapluie, un même véhicule peut être utilisé en toute sécurité pour des opérations de titrisation multiples et séparées.

Les entreprises multinationales désireuses d'offrir des plans de pension et des prestations décès ou invalidité harmonisés à leurs travailleurs expatriés trouvent au Luxembourg plusieurs **véhicules de pension** spécialement conçus à cette fin:

- *la société d'épargne-pension à capital variable (SEPCAV)*, dont les spécificités sont comparables à celle d'un fonds d'investissement à capital variable et qui convient notamment pour un plan de pension à contributions définies;
- *l'association d'épargne-pension (ASSEP)* qui peut être utilisée soit pour un plan de pension à contributions définies, soit pour un plan de pension à prestations définies, soit encore pour financer ces deux types de plans au sein d'une seule et même entité juridique (concept de compartiments multiples);
- *les "fonds de pension CAA"*, un véhicule offert dans le cadre de la législation sur les assurances et soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances (CAA).

Des solutions alternatives sont offertes par le contrat d'assurance-groupe et la fiducie pension. Aux multinationales intéressées à regrouper dans un seul véhicule les avoirs des fonds de pension de leurs entités situées dans différents pays d'Europe ou même au-delà, le Luxembourg offre différents **véhicules de pooling de fonds de pension**. Plusieurs grands groupes internationaux tels qu'Electra-bel ou Unilever ont déjà établi de telles structures au Luxembourg.

## LES LETTRES DE GAGE

Une lettre de gage (en allemand: Pfandbrief) est un titre de créance garanti par une masse de couverture spécialement affectée à ce titre. Trois types de lettre de gage peuvent être émis:

- *la lettre de gage "publique"* garantie par des créances envers, ou garanties par, des collectivités de droit public, le secteur public ou les entités locales,
- *la lettre de gage "hypothécaire"* garantie par des droits réels immobiliers ou par des sûretés réelles immobilières, et
- *la lettre de gage "mobilière"* garantie par des droits réels mobiliers ou sûretés réelles mobilières (p.ex. navires, avions, bateaux, trains).

Le Luxembourg garantit une protection optimale aux détenteurs de lettres de gage en leur réservant un droit de priorité privilégié sur les actifs de couverture de l'émetteur en cas de faillite de ce dernier. Grâce à l'orientation très internationale de la loi luxembourgeoise sur la couverture des risques, les banques d'émission de lettres de gages établies à Luxembourg peuvent développer une réelle politique de diversification de leurs actifs.

---

# LES SERVICES D'ASSURANCE

Tous les grands groupes internationaux d'assurance distribuent à partir du Luxembourg des produits d'assurance vie dans le cadre de la libre prestation de services au sein de l'Union européenne.

Les assureurs luxembourgeois se sont spécialisés dans l'assurance vie liée à des fonds de placement, ce qui permet à leurs clients de combiner couverture d'assurance et perspectives de rendement, notamment par le biais de contrats d'assurance vie liés à des fonds dédiés, des instruments de plus en plus prisés dans la gestion de fortune.

Grâce au "super-privilège" ancré dans la réglementation luxembourgeoise, les souscripteurs d'un contrat d'**assurance vie** au Luxembourg bénéficient d'une protection juridique unique en Europe. Ce privilège, qui donne au souscripteur la priorité sur tous les autres créanciers en cas de difficulté financière de la compagnie d'assurance, a contribué à faire évoluer les contrats d'assurance vie vers de véritables outils de gestion patrimoniale donnant accès à une large gamme de produits financiers dans un cadre particulièrement sécurisé.

Les acteurs de l'**assurance non-vie** implantés au Luxembourg, et notamment les mutuelles d'assurances maritimes et d'autres sociétés d'assurances spécialisées, visent eux-aussi principalement le marché international.

En 1984, le Luxembourg a créé un cadre légal spécifique pour les activités de **réassurance**. Depuis lors, il a attiré plus de 250 sociétés de réassurance, surtout des captives de réassurance appartenant à des groupes industriels, commerciaux ou financiers, ce qui a fait du Luxembourg le leader européen en la matière.

Une compagnie de réassurance propre peut offrir à ces groupes de nombreux avantages tels que la couverture de risques spécifiques qui sont difficilement assurables dans le marché de la distribution, la réduction et/ou l'optimisation des coûts, l'indépendance

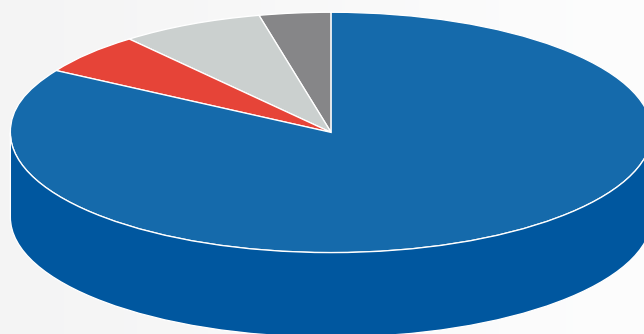
face aux fluctuations cycliques du marché, la rétention des profits d'assurance et l'accès direct vers le marché professionnel de distribution de réassurance. La constitution, imposée par la loi, d'importantes provisions techniques pour fluctuations de sinistralités permet en même temps de reporter l'imposition des bénéfices pendant des périodes assez longues.

L'attrait du Luxembourg comme domicile de sociétés de réassurance a encore augmenté avec la transposition en droit national de la directive européenne de réassurance introduisant le "passeport européen". Celui-ci permet aux entreprises agréées d'opérer à partir du Luxembourg sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Le secteur luxembourgeois des assurances est dominé par l'assurance vie qui représente environ 89% des primes totales encaissées par le secteur qui ont atteint 13,19 milliards d'euros en 2009. 93,7% des primes d'assurance-vie sont émises à l'étranger, principalement dans le cadre de la libre prestation de services dans l'Union européenne.

## LA DISTRIBUTION TRANSFRONTALIÈRE DE PRODUITS D'ASSURANCE

Ventilation des primes encaissées



■ Vie étranger	83,7%
■ Vie Luxembourg	5,6%
■ Non-vie étranger	7,2%
■ Non-vie Luxembourg	3,5%

Source: Commissariat aux Assurances  
Rapport annuel 2009

---

# UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES

A côté des métiers travaillant traditionnellement pour le secteur financier, tels que les experts-comptables, les réviseurs d'entreprise ou les conseillers juridiques et fiscaux, de nombreux **professionnels du secteur financier** exerçant des activités connexes ou complémentaires se sont développés avec la croissance de la place financière: domiciliataires de sociétés, professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, agents de communication à la clientèle, agents administratifs du secteur financier, opérateurs de systèmes informatiques etc.

Le législateur a soumis toutes les personnes physiques ou morales exerçant ce type d'activités à titre professionnel à un agrément et à la supervision de la Commission de surveillance du secteur financier. En favorisant ainsi l'externalisation d'activités non clés, il a renforcé la compétitivité des acteurs financiers tout en assurant un niveau élevé de qualité des services prestés et la confidentialité requise dans le secteur.

**La Bourse de Luxembourg** est spécialisée dans la cotation de valeurs internationales. Elle cote aujourd'hui environ 44.500 titres, dont quelque 30.000 émissions obligataires, provenant de 3.500 émetteurs basés dans 105 pays du monde. Le deuxième segment par ordre d'importance est celui des organismes de placement collectif avec près de 6.500 instruments différents. S'y ajoute le segment des "Global Depositary Receipts", dont les émetteurs sont des sociétés établies dans des pays à économie de transition.

La Bourse de Luxembourg propose deux marchés aux émetteurs: le marché réglementé, au sens des dispositions européennes, et le marché Euro MTF permettant aux émetteurs non européens qui ne requièrent pas de passeport européen d'obtenir une cotation en Europe sur une place reconnue.

Avec le soutien du législateur, la place financière luxembourgeoise poursuit une politique de diversification continue de son offre de services.

Ainsi, l'Etat luxembourgeois a créé, en 2008, la **Fondation de Luxembourg**, un centre d'expertise sur la philanthropie. Sa mission consiste à promouvoir et faciliter l'engagement philanthropique à long terme par des personnes fortunées. Il agit comme intermédiaire entre les donateurs, les organisations bénéficiaires et les projets philanthropiques à travers le monde.

Le Luxembourg est également en train de se positionner comme centre de compétence pour la **finance islamique** en Europe.

En cotant des sukuk (obligations islamiques) dès 2002, la Bourse de Luxembourg a été la première bourse européenne présente sur le marché des sukuk. Un nombre croissant d'instituts financiers établis à Luxembourg devient actif sur ce marché, et de plus en plus de fonds d'investissement conformes à la charia sont constitués à Luxembourg. En 2010, la Banque centrale du Luxembourg a été la première banque centrale européenne à devenir membre de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) et est en train de développer son expérience dans le domaine de la supervision de ce type d'activités.

**L'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL)** offre des formations modulaires sur tous les métiers de la finance.

Au niveau universitaire et postuniversitaire, la **Luxembourg School of Finance** et plusieurs autres instituts et organisations étrangères enrichissent la place de leurs formations multilingues et travaux de recherche.

## Luxembourg for Finance

### Agence pour le Développement de la Place Financière

Luxembourg for Finance est un partenariat entre le Gouvernement luxembourgeois et la Fédération des Professionnels du Secteur Financier, Luxembourg (PROFIL). L'agence est la concrétisation des efforts déployés par les autorités publiques et les principaux acteurs du secteur financier pour assurer le développement de la place financière en faisant mieux connaître le centre financier luxembourgeois à l'étranger par le biais d'une communication coordonnée et structurée.

Luxembourg for Finance veut ainsi mieux présenter les structures et les avantages de la place financière luxembourgeoise, faire connaître ses produits et services à un public plus large et mettre en évidence les nombreuses opportunités qu'elle offre aux investisseurs et aux clients institutionnels et privés du monde entier.

Luxembourg for Finance organise des séminaires dans des centres financiers internationaux et participe à des foires et congrès spécialisés de renommée mondiale.

L'agence entretient aussi des contacts étroits avec les leaders d'opinion des médias internationaux et elle est l'interlocuteur privilégié des journalistes spécialisés.



[www.luxembourgforfinance.lu](http://www.luxembourgforfinance.lu)

Agence pour le développement de la place financière

12, rue Erasme · B.P. 904 · L-2019 Luxembourg · Tél. (+352) 27 20 21 1 · Fax (+352) 27 20 21 399 · Email [lff@lff.lu](mailto:lff@lff.lu)